

Un système de pension à points en 2030

Daniel Bacquelaine met le CNP en place

Le ministre des Pensions propose au Conseil des ministres la création de l'organe qui va piloter la périlleuse réforme. Avec, à terme, une vraie révolution à la clé pour toutes les catégories de travailleurs, dont il confie les détails à Sudpresse.

C'est LE dossier majeur de la législation. Avec un objectif : changer totalement le calcul des retraites, à l'horizon 2030. Mais avec un système qui devra être arrêté avant le prochain retour aux urnes.

Le ministre fédéral des Pensions Daniel Bacquelaine (MR) y donne le coup d'envoi officiel, ce vendredi. Avec son collègue des Classes moyennes Willy Borsus (MR), il dépose sur la table du Conseil des ministres le projet de création d'un Comité national des pensions (CNP). Pour quoi faire ? Et avec quelles balises ? Entretien.

Que proposez-vous exactement ?

« La création d'un Comité national des pensions, le CNP. Il sera aidé par un centre d'expertise qui regroupera toutes les infos disponibles sur cette thématique dans nos diverses administrations, mais aussi le Conseil académique qui sera le relais de la commission des réformes pilotée par Frank Vandembroucke : des experts qui vont nourrir les réflexions du CNP. »

Qui composera ce CNP ?

« Il y aura 24 membres : 8 représentants des employeurs et des indépendants, 8 des syndicats, et 8 autres du gouvernement. Ce sera un organe consultatif, basé sur la concertation sociale et logé dans les locaux du Conseil national du travail par souci d'économie et d'efficacité. »

À quoi va-t-il servir, concrètement ?

« À rechercher un compromis à soumettre au gouvernement sur trois choses. Un : la création d'une pension à temps partiel qui permettra une transition plus harmonieuse et plus progressive vers la pension. Deux : le système de pension à points qui verra le jour en 2030. Et trois : la pénibilité du travail, en définissant la liste des métiers lourds, qui va influencer le calcul des points. »

Ces réformes vont-elles s'appliquer à tous les travailleurs ?

« Oui, ce sera pour les trois régimes : salariés, indépendants et fonctionnaires. La pension à points tendra d'ailleurs vers une harmonisation entre ces trois régimes, même si des spécificités perdureront. Mais tout le monde accumulera des points pendant sa carrière. Et la valeur du point sera fonction du revenu moyen dans le secteur concerné au moment où on prendra sa pension. »

Ce ne sera donc plus calculé sur les

derniers salaires perçus ?

« Cela reposera sur deux grands principes. Un : la responsabilité individuelle. Le nombre de points accumulés sera fonction de l'intensité du travail fourni. Et deux : la solidarité. La valeur des points accumulés sera fonction du revenu moyen du secteur dans lequel on travaille. Si on gagne plus que ce revenu moyen, on participera à la solidarité. Si on gagne moins, on en bénéficiera. »

Mais prenons l'exemple de quelqu'un qui aura déjà 20 ans de carrière au moment de l'introduction de la pension à points. Comment calculera-t-on le montant de sa retraite ?

« Ce cas sera effectivement fréquent au début, raison pour laquelle il y aura un régime transitoire. C'est indispensable : ce sont des droits déjà constitués et acquis. Dans votre exemple, la personne aura droit à 20/45^{mes} calculés dans le système actuel. Le solde de sa pension sera par contre calculé dans le nouveau système, en fonction des années encore travaillées et des points récoltés. » ■

PROPOS RECUEILLIS PAR
CHRISTIAN CARPENTIER

**« LA VALEUR DU
POINT DÉPENDRA
DU REVENU MOYEN
DANS LE SECTEUR »**

Daniel Bacquelaine
MINISTRE DES PENSIONS

EN PRATIQUE**Métiers lourds : « Cela devra être soutenable financièrement »**

Quelle marge de manœuvre aura le CNP ? Pourra-t-il modifier le départ à 66 ans en 2025 et 67 ans en 2030 ?

« Non, ça c'est coulé dans l'accord de gouvernement. Par contre, un de ses chantiers fondamentaux sera la définition des métiers lourds, ce qui va permettre à certaines professions de continuer à partir plus tôt. »

Ils partent d'une feuille blanche ?

« Oui. La seule obligation, c'est de produire un système soutenable financièrement. Le but n'est pas que toutes les professions soient considérées comme des métiers lourds. »

Soutenable financièrement, cela veut-il dire moins coûteux pour l'État ?

« Non, cela veut dire que cela devra être budgétairement neutre. Cela ne

doit pas induire un surcoût, à défaut de quoi ce serait impayable. On en est aujourd'hui à une facture annuelle de 41,5 milliards d'euros, la réforme ne doit pas l'augmenter. »

C'est quoi, au fond, un métier lourd ?

« La CNP le définira avec précision. Mais ce sont évidemment des métiers de sécurité et de nuit. Ce sont des métiers difficiles physiquement, comme la construction. Ce sont des métiers dangereux pour la sécurité de la personne, comme un charpentier. Ce sont des métiers à la tâche lourde, comme une infirmière qui manipule des patients handicapés. »

Quel sera l'impact de cette liste ?

« Le nombre de points que l'on accumulera par année prestée. Il sera su-

périeur. Mais pas de façon uniforme pour tout le monde. Il y a une gradation dans la pénibilité que ces points devront traduire. Ce sera d'ailleurs plus une question de fonction que de métier : tout le monde passe dans sa carrière d'une fonction légère à une plus lourde. C'est cette dernière qui devra être davantage valorisée pendant le laps de temps presté. »

Que se passera-t-il si cette liste ne fait pas consensus au sein du CNP ?

« Je suis un optimiste de nature et je crois l'accord possible. Tout le monde y a intérêt, employeurs comme syndicats. Sinon, à un moment, le gouvernement devra bien trancher. Mais je suis confiant. » ■

PROPOS RECUEILLIS PAR CH. C.